



- Charte d'engagement du tireur à l'arc de la C.H.T.A.

En adhérant à :

- **La Compagnie Havraise de Tir à l'Arc (C.H.T.A.)**
- **La Fédération Française de Tir à l'Arc (F.F.T.A.)**

...je m'engage :

1. *A respecter les jours et les horaires des séances de tir affichés sur le tableau d'affichage ;*
2. *A aider à l'installation des chevalets et des blasons lors des séances de tir ;*
3. *A aider au rangement du matériel en fin de séance ;*
4. *A respecter l'ensemble du matériel et des locaux ;*
5. *A avoir un comportement respectueux vis-à-vis des encadrants bénévoles et des autres pratiquants ;*
6. *A me comporter de manière civilisée sur le pas de tir ;*
7. *A respecter les consignes de sécurité ;*
8. *A respecter le règlement intérieur et la charte de l'association.*

***Le bon fonctionnement de la Compagnie ne peut être garanti que par un comportement exemplaire de chacun de ses membres.***

*Les membres du conseil d'administration.*